



Guide du promoteur

Soutien aux intervenants en tourisme d'affaires et sportif (SITAS)

Québec 

**TOURISME /
MONTREAL**


Palais
des congrès
de Montréal

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	3
2. CADRE D'APPLICATION	3
3. OBJECTIFS DU PROGRAMME	3
4. PARAMÈTRES ET CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ.....	4
Projets admissibles	4
Projets non admissibles	4
Clientèles admissibles	5
Clientèles non admissibles.....	5
Conditions minimales de recevabilité.....	5
Dépenses admissibles	6
Dépenses non admissibles.....	6
Caractéristiques de l'aide financière	6
Critères de sélection	7
5. COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?.....	7
Dépôt des demandes	7
Diffusion des documents	8
Soutien à la préparation des demandes	8
6. PROCESSUS D'ÉTUDE DES DEMANDES	8
ANNEXE I - Engagement du bénéficiaire de l'aide financière	9

1. INTRODUCTION

Dans le cadre des mesures d'aide financière octroyées par le ministère du Tourisme à l'industrie touristique, Tourisme Montréal et le Palais des Congrès Montréal souhaitent mettre en place un programme exceptionnel soutenant les projets qui facilitent la tenue d'événements d'affaires et sportifs.

Cette mesure d'aide est destinée à soutenir l'industrie des événements d'affaires et sportifs à Montréal, qui depuis plusieurs mois, fait face aux défis de la pandémie de COVID-19 et aux mesures de sécurité sanitaire adoptées par la Santé publique. **Ce programme a la volonté de stimuler les initiatives locales pour faciliter la tenue d'événements d'affaires et sportifs, de générer des retombées économiques pour la communauté et ainsi, d'initier la reprise du tourisme d'affaires et sportif à Montréal.**

2. CADRE D'APPLICATION

Le processus d'appel et de sélection de projets sera encadré par les règles identifiées dans le présent document. Les promoteurs de projets sont invités à le lire attentivement.

3. OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'objectif principal du programme est d'encourager des projets qui bonifieront l'offre de produits et de services de Montréal dans le but de soutenir des événements en présentiel pour la destination.

À cette fin, il vise à :

- 1. Soutenir des projets qui renforcent le rayonnement de Montréal en tant que destination d'événements** sur les scènes nationale et internationale.
- 2. Renforcer l'offre liée aux événements de Montréal** en misant sur des produits et des services susceptibles d'augmenter l'attrait de la destination auprès des planificateurs.
- 3. Encourager la relève et l'innovation** afin d'assurer la pérennité de l'industrie événementielle à Montréal.

4. PARAMÈTRES ET CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Projets admissibles

Les projets admissibles doivent répondre à un ou plusieurs des quatre axes prioritaires d'Événements d'affaires Montréal et d'Événements sportifs Montréal :

1. **Améliorer l'expertise hybride** de Montréal afin de faire rayonner la destination affaires et sportive sur les scènes nationales et internationales

À titre d'exemples:

- *Visites de repérage*
- *Rencontres virtuelles B to B*
- *Salons professionnels*
- *Production pour la diffusion télé ou web*

2. **Optimiser l'expérience de Montréal** auprès des délégués, des participants et des planificateurs via des solutions technologiques et/ou sanitaires

À titre d'exemples:

- *Gestion des inscriptions et bénévoles*
- *Gestion du flux de délégués sur le lieu de congrès*
- *Solution améliorant l'expérience partisans*

3. **Contribuer au rayonnement des secteurs prioritaires** d'Événements d'affaires Montréal et d'Événements sportifs Montréal

À titre d'exemples:

- *Activités de mises en relation / réseautage*
- *Activités éducationnelles et visites sectorielles*

4. **Renforcer le volet développement durable** des événements d'affaires et des événements sportifs

À titre d'exemples:

- *Événements à empreinte environnementale réduite*
- *Achat d'équipement pour événement écoresponsable*
- *Projets de maillage avec des organismes de bienfaisance locaux*
- *Plans de legs et étude d'impacts*

Projets non admissibles

- Le programme d'aide n'est pas applicable aux projets achevés;
- Les projets liés au financement d'une dette et les remboursements d'emprunts;
- Le programme d'aide n'est pas applicable aux projets provenant des secteurs suivants :
 - du commerce de détails
 - des jeux de hasard;
 - liés à la vente et la consommation d'alcool.

Clientèles admissibles

Les organismes légalement constitués au Québec; dont le siège social est dans la Grande région de Montréal et dont le projet peut bénéficier à l'industrie des événements d'affaires, des congrès, des réunions, des expositions et des événements sportifs à Montréal:

- Les organismes à but lucratif (OBL)
- Les organismes à but non lucratif (OBNL)
- Les coopératives
- Les communautés et les nations autochtones reconnues par l'Assemblée nationale, les organismes et entreprises autochtones.

Clientèles non admissibles

- Les sociétés d'État, les ministères et organismes des gouvernements du Québec et du Canada et les organismes municipaux
- Tout requérant qui est inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics.

Conditions minimales de recevabilité

L'organisation requérante doit :

- Avoir une équipe permanente d'au moins 3 employés salariés ou bénévoles;
- Présenter un dossier avant les dates limites de dépôt;
- Présenter un dossier complet; les dossiers incomplets ne seront pas analysés et seront automatiquement refusés. Une fois soumis, le dossier de demande ne peut être modifié;
- S'engager à utiliser les fonds octroyés uniquement pour le développement du projet soumis et nul autre projet. Les fonds octroyés seront échelonnés dans le temps, selon l'avancement du projet;
- Présenter un seul projet par appel de projets;
- Respecter les obligations énumérées dans la section engagement du requérant (Annexe1).

Le projet doit :

- Se réaliser sur le territoire de la région touristique de Montréal;
- Être livré avant le 31 décembre 2022;
- Être clair, mesurable et réalisable;
- Être conforme aux lois et règlements en vigueur au Québec;
- Permettre de répondre à un ou plusieurs axes prioritaires d'Événements d'affaires Montréal et d'Événements sportifs Montréal.

Dépenses admissibles

- Achat et installation d'équipement, logiciel et de mobilier spécialisés;
- Honoraires professionnels, frais de déplacement et frais généraux de firmes ou de consultants liés à la réalisation du projet;
- Les frais de déplacement, les frais généraux, les salaires et les avantages sociaux des ressources humaines dédiées spécifiquement à la réalisation du projet du promoteur;
- Les coûts de programmation;
- Les coûts reliés à l'aménagement de site;
- Les coûts de location d'équipements;
- Les coûts réels d'exploitation;
- Les frais de promotion, publicité et marketing.

Dépenses non admissibles

- Les coûts reliés au fonds de roulement, au service de la dette, aux pertes d'opération, aux pertes en capital et au rachat de capital;
- Les coûts d'achat de terrains, d'immeubles ou d'installations;
- Les coûts reliés à la mise aux normes (autres que celles émises aux plans sanitaires proposés par le gouvernement du Québec ou un partenaire de ce dernier), au maintien d'actifs et à la conformité des règlements;
- Les coûts d'achat de la bande passante;
- Les dons et les contributions en nature ou en services;
- Les transferts d'actifs;
- Les frais juridiques;
- L'achat d'automobile ou de matériel roulant;
- Les droits de passage, servitude et autres frais connexes;
- Les salaires, les frais d'exploitation et les frais de gestion réguliers du promoteur;
- La partie remboursable des taxes afférentes aux coûts admissibles;
- Les frais liés aux boissons alcoolisées.

Caractéristiques de l'aide financière

La contribution financière du programme d'aide congrès et événements sportifs est **une subvention**. Le respect des conditions minimales de recevabilité ne garantit pas le soutien financier de Tourisme Montréal.

Spécificités du programme :

- Le taux d'aide financière maximal est de 80% des coûts réels admissibles du projet;
- Le montage financier doit comprendre une mise de fonds ou un apport financier du milieu privé, municipal ou régional minimal de 20%;

- Les dépenses doivent avoir été engagées à compter du 1er avril 2021;
- Le montage financier du projet soumis doit indiquer l'ensemble des capitaux pouvant être mobilisés pour permettre le lancement du projet.

Majoration de l'aide financière :

L'aide financière ne peut en aucun cas être majorée pour compenser un dépassement de coûts des projets approuvés.

Convention d'aide financière :

Les projets retenus feront l'objet d'une convention entre Tourisme Montréal et l'organisation requérante. Cette convention définira les conditions de versement de l'aide financière et les obligations des parties.

Critères de sélection

Chaque projet admissible sera évalué selon les critères de sélection suivants :

- Adéquation entre le projet et les objectifs et axes prioritaires visés par ce programme;
- Le caractère novateur du projet (nouvelles tendances non offertes par la concurrence);
- La qualité du projet en matière de concept;
- La structure et le montage financiers du projet (pertinence de l'aide demandée, données financières fiables et réalistes, appui du milieu, etc.)
- La pertinence du projet;
- La faisabilité du projet (échancier réaliste, qualité du plan d'affaires, expertise et expérience de l'organisation qui applique).

5. COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

Dépôt des demandes

Pour soumettre une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme, vous devez remplir le **formulaire en ligne et envoyer les documents exigés** ainsi que tout autre document que vous jugez pertinent à l'évaluation de votre dossier à l'adresse suivante : sitas@mtl.org .

La date de fin de l'appel de projet est le 31 mai 2021 pour une réponse en juillet 2021. Bien qu'un deuxième appel de projet pourrait survenir, cela n'est pas garanti.

Un promoteur qui ne dépose pas à l'appel de projet en cours risque qu'il n'y ait pas de date future de dépôt.

Un dossier incomplet au moment de l'analyse des projets ne sera pas traité et sera automatiquement refusé.

Les documents suivants sont exigés avec la demande :

- Copie du formulaire complété de façon électronique et signé;
- Plan d'affaires ou descriptif détaillé du projet incluant l'échéancier de déploiement et des éléments visuels pertinents s'il y a lieu;
- Grille de montage financier complet;
- Copie des confirmations de partenariat financier, si disponible;
- Copie des lettres d'appui, si disponible;
- Autorisation d'un membre de la direction de l'organisme ou de l'entreprise mandatant le signataire de la demande d'aide financière à ce programme;
- Copies d'au moins deux offres de services professionnels.

Diffusion des documents

Le promoteur peut compter sur une diffusion restreinte de ses données. Toutefois, aux fins de la gestion du programme d'aide, Tourisme Montréal peut communiquer l'information jugée pertinente à toute instance dont le ministère du Tourisme pour valider la conformité, la validité ou l'état de situation d'un projet ou d'une dépense du projet.

Soutien à la préparation des demandes

Pour toute autre demande d'information relative à l'aide financière vous pouvez communiquer avec Andréanne Paquet à l'adresse sitas@mtl.org

6. PROCESSUS D'ÉTUDE DES DEMANDES

- Dépôt des projets lors des appels à projets :
 - Un appel à projets du 1er avril 2021 au 31 mai 2021, pour une réponse en juillet 2021;
 - Un deuxième appel à projets pourrait être envisagé à l'automne 2021 si des fonds sont toujours disponibles.
- Vérification de l'admissibilité, validation de la pertinence du projet et demande de précisions auprès du requérant par Tourisme Montréal
- Analyse des projets
- Approbation par les comités
- Transmission d'une décision au requérant (lettre d'annonce avec le montant octroyé ou le refus);
- Signature d'une convention d'aide financière pour les projets retenus.

ANNEXE I - Engagement du bénéficiaire de l'aide financière

- Utiliser la somme attribuée pour développer le projet tel que présenté dans sa demande d'aide financière et assumer les dépassements de coûts s'il y a lieu;
- Réaliser le projet avant le 31 décembre 2022;
- Transmettre à Tourisme Montréal le collatéral permettant d'apprécier la réalisation du projet dans les meilleurs délais suivant sa réalisation;
- Transmettre, 6 mois après l'annonce de l'aide financière, le budget final du projet;
- Retourner la somme non utilisée à Tourisme Montréal, si les coûts admissibles du projet réalisé sont inférieurs à ceux estimés dans la demande d'aide financière.

Advenant le non-respect de l'un des points précédents sans accord préalable ou justification acceptable, le bénéficiaire devra rembourser l'aide financière obtenue à la demande de Tourisme Montréal, faute de quoi, leur admissibilité est compromise aux autres appels à projets du programme SITAS ainsi qu'aux autres programmes administrés par Tourisme Montréal.